

# Zone humide

## Une roselière du val d'Ozon

Dans le département du Rhône, plus de 80 % des zones humides ont disparu par l'effet des actions anthropiques (comblement, remblaiement, mise en culture, drainage, assèchement...) alors que leurs rôles environnementaux sont fondamentaux. Parmi ces zones humides, les roselières offrent à la faune un grand nombre d'habitats. Elles hébergent spécifiquement 9 % de la diversité avifaunistique (l'avifaune désigne l'ensemble des oiseaux) du département (notamment le Bruant des roseaux et la Rousserolle effarvate). Les ornithologues ont recensé 7 roselières primordiales sur le département du Rhône dont 6 en mauvais état. Le SAGE en englobe 5 dans son périmètre : 3 dans les marais de l'île de Miribel-Jonage (marais du Rizan, de la Petite Camargue, du Grand Morlet), une dans le marais de Charvas et une dans le marais de l'Ozon.

Le marais de l'Ozon occupait 700 ha à l'origine, 10 fois moins aujourd'hui. Une roselière de 2 ha y subsiste sur la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon. Elle est devenue un centre d'intérêt du CORA Rhône qui réalise depuis 2000 des inventaires, des propositions de gestion, des actions de sensibilisation et des journées éco-volontaires (enlèvement de ligneux, creusement de mares avec les élèves de l'école de la commune).

Le SAGE permettra de sauvegarder voire d'améliorer ce milieu en renforçant sa prise en compte et en accélérant la mise en place d'un plan de gestion.

### Le CORA

Le Centre Ornithologique Rhône-Alpes, créé en 1959, a pour objet l'étude et la protection des vertébrés sauvages (oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens) et de leurs milieux. Des actions de communication et de sensibilisation auprès de tous publics viennent compléter la démarche. Membre de France Nature Environnement, de la société française d'Étude et de Protection des Mammifères et partenaire de la Ligue de Protection des Oiseaux, le CORA fédère 10 associations départementales.



La roselière des Manges à Saint-Symphorien d'Ozon

### Le nouveau site Internet du SAGE

Depuis mi-2007, le SAGE Est Lyonnais a son site indépendant ! Retrouvez les comptes-rendus et l'échéancier des réunions, le fonctionnement et les membres de la CLE, les documents du SAGE, les plaquettes de communication et d'autres informations sur : [www.sage-est-lyonnais.fr](http://www.sage-est-lyonnais.fr)



La Lettre du Sage,  
Publication de la Commission Locale de l'Eau  
n° 4 - octobre 2007 - ISSN 1779-1804

Directeur de la publication  
Raymond Durand, Président de la CLE

Édition  
Département du Rhône  
Service Agriculture et Environnement

Mise en page  
Crescend'O  
Tirage  
3 000 exemplaires  
Imprimé sur papier recyclé

Avec le concours financier de :



crédits photographiques : © Département du Rhône sauf mention contraire

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

# la lettre du Sage Est lyonnais

Bulletin d'information de la Commission Locale de l'Eau

### édito

Initié fin 2002, l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais s'est déroulée en plusieurs étapes : état des lieux, diagnostic, construction de la stratégie. Après ces 5 années de concertation, elle a abouti le 12 juillet dernier à la validation du projet de SAGE par la commission locale de l'eau (CLE).

Ce SAGE a vocation à être notre référence commune en matière de gestion durable et concertée de l'eau et des milieux aquatiques. Il nous appartient de poursuivre nos efforts pour rendre opérationnel son programme d'actions.

Pendant l'étape en cours de consultation sur le projet de SAGE (consultation des collectivités, chambres consulaires, comité de bassin, puis enquête publique), le travail sera consacré à adapter le fonctionnement et les partenariats de la structure porteuse de la démarche et à anticiper sur la mise en œuvre des actions.

Raymond Durand

Président de la Commission Locale de l'Eau du Sage Est Lyonnais  
Vice-président du Conseil général du Rhône



La Commission locale de l'eau a validé le SAGE Est Lyonnais le 12 juillet 2007 !



### Un Sage c'est :

- Un outil de planification de la ressource en eau, à horizon 10-15 ans : il doit concilier les différents usages de l'eau dans un cadre respectueux des milieux naturels et de l'environnement.
- Une concertation de tous les acteurs de l'eau au sein de la CLE, pour porter et élaborer une œuvre collective acceptée par tous.
- Un travail à l'échelle d'un territoire cohérent vis-à-vis de la ressource en eau.
- Un document d'une réelle portée juridique.

### sommaire

- p. 2 **Avancement du Sage**  
Quels orientations, objectifs et actions ?
- p. 5 **Points de vue**  
La chambre de métiers et de l'artisanat
- p. 7 **Dossier**  
Un exemple de gestion fine de l'irrigation dans l'Est lyonnais
- p. 8 **Inf'eau**  
Une roselière du val d'Ozon



# Le SAGE Est Lyonnais : quels orientations, objectifs et actions ?

## Orientation 1 - Protéger les ressources en eau potable

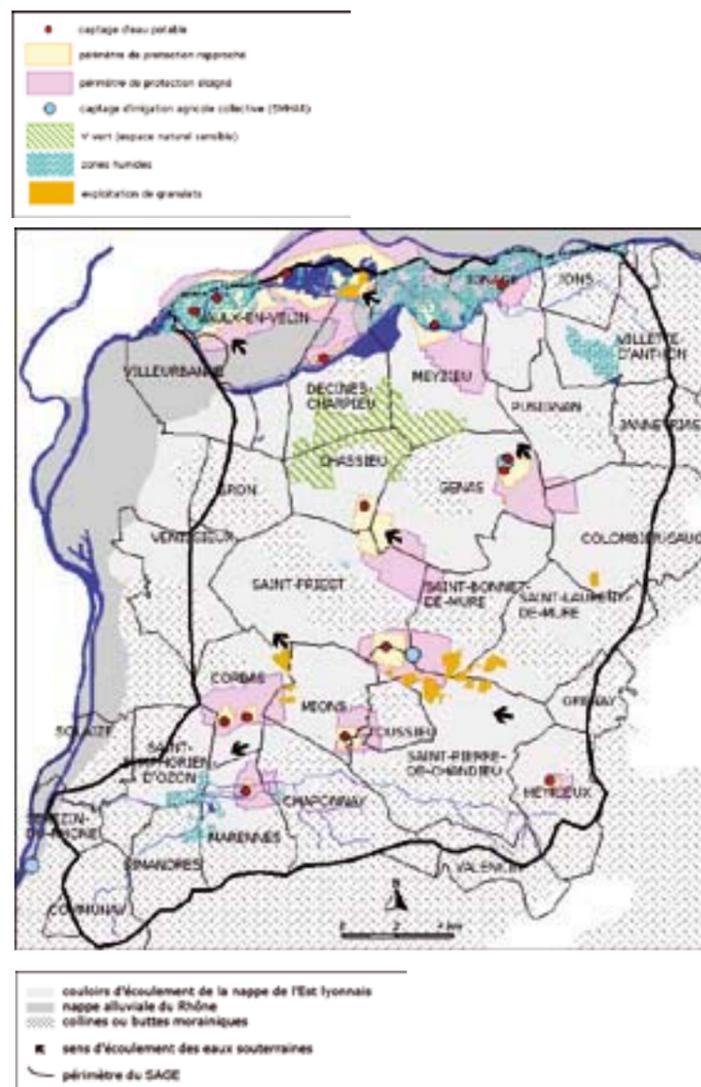
Bien que la situation de l'alimentation en eau potable soit aujourd'hui globalement satisfaisante, elle ne doit pas masquer la vulnérabilité de la ressource face aux pollutions, les besoins en matière de sécurisation et les menaces qui pèsent sur certains captages. Cette orientation 1 est déclinée en 3 objectifs : la protection des captages et zones de captage, la sécurisation de la distribution et l'adoption d'un principe de précaution pour l'utilisation de la nappe de la molasse, sous-jacente à la nappe de l'Est Lyonnais. Les actions consistent notamment à éviter les activités à risques dans les périmètres de protection rapprochés des captages, à exclure l'urbanisation des périmètres du captage des 4 Chênes (Saint-Priest). Il s'agit également d'interconnecter les réseaux du territoire. Enfin, les prélèvements en nappe de la molasse sont réservés exclusivement à l'alimentation en eau potable collective en attente de connaissances complémentaires sur cet aquifère.

## Orientation 2 - Reconquérir et préserver la qualité des eaux

La qualité des eaux souterraines de l'Est lyonnais est altérée par les nitrates et les solvants chlorés. Neuf objectifs déclinent cette orientation 2, contribution à l'atteinte du « bon état » prescrit par la directive européenne sur l'eau. Les actions portent tout d'abord sur une amélioration de la connaissance de la qualité de la nappe, des cours d'eau ainsi que des pressions polluantes (agriculture, assainissement collectif, substances dangereuses, décharges). Des objectifs sont fixés en terme de mise en conformité des ouvrages d'assainissement non collectif et d'amélioration des dispositifs d'assainissement pluvial. La réduction des pollutions industrielles est visée, principalement à travers l'organisation de la collecte des déchets dangereux. En matière agricole, un diagnostic approfondi permettra la mise en place de plans d'actions de réduction des pollutions diffuses. À plus court terme, des bonnes pratiques seront expérimentées dans un secteur test. Des recommandations sont émises pour les réaménagements des carrières de granulats. D'autres actions portent sur la limitation des risques de pollution liés aux infrastructures de transport et aux aménagements. Enfin, le relais des documents d'urbanisme est requis pour mettre en œuvre des principes d'urbanisation respectueux de la ressource en eau. En particulier, une recommandation de maintien d'une trame verte dans le secteur du « V vert » est exprimée.

## Orientation 3 - Gérer durablement la quantité de la ressource en eau

L'approvisionnement en eau des divers usagers est globalement assuré sans difficulté majeure grâce à des aquifères aux potentialités importantes, mais non illimitées. Les sollicitations sont fortes et des difficultés peuvent être pressenties si un point d'équilibre n'est pas trouvé entre prélèvements et réalimentation des nappes.



Cette orientation 3 est déclinée en une grande action de mise en œuvre d'un plan de gestion de la nappe de l'Est Lyonnais et 4 objectifs : l'amélioration de la connaissance de la ressource et des prélèvements, les précautions vis-à-vis de la nappe de la molasse, la réduction des pressions quantitatives exercées par les zones urbanisées d'une part, et par l'agriculture d'autre part.

Les actions portent principalement sur une étude détaillée du fonctionnement de la nappe de la molasse, le renforcement de la connaissance des forages domestiques, des incitations aux économies d'eau et à la réduction des pertes dans les réseaux, la réglementation des ouvrages souterrains touchant la molasse et la favorisation du transfert partiel de l'eau d'irrigation de la nappe de l'Est Lyonnais vers le Rhône.

## Orientation 4 - Gérer les milieux aquatiques superficiels et prévenir les inondations

Des zones humides remarquables sont présentes sur le territoire du SAGE, dont certaines soumises à diverses menaces. Par ailleurs, certains secteurs connaissent ponctuellement des problèmes d'inondation. Quatre objectifs déclinent cette orientation 4 : la connaissance et la préservation des zones humides, la limitation des ruissellements et érosions et le soutien de zones de loisirs (Grand Parc de Miribel-Jonage) respectueuses de la ressource. Les actions consistent notamment à assurer le suivi écologique des zones humides, à les prendre en compte dans les documents d'urbanisme, à les préserver des projets d'aménagement à y élaborer des plans de gestion. Dans les zones identifiées comme propices aux inondations et érosions, des compensations à l'imperméabilisation ou le maintien d'espaces boisés ou enherbés sont favorisés. Sur l'île de Miribel-Jonage, le schéma d'accès et de stationnement sera adapté. Le programme de gestion de l'eau sera poursuivi et achevé.

## Orientation 5 - Sensibiliser les acteurs

La sensibilisation de tous les publics à l'état et la fragilité des milieux aquatiques doit pouvoir contribuer fortement à la réalisation des orientations du SAGE. Elle paraît d'autant plus nécessaire que les eaux souterraines sont par définition invisibles. À cette orientation correspondent 3 objectifs : créer une culture commune de l'eau, communiquer pour assurer une bonne gestion des crises, sensibiliser aux risques spécifiques pouvant toucher la ressource en eau et aux bonnes pratiques.

## Orientation 6 - Mettre en œuvre le SAGE

À travers 4 objectifs sont précisées les modalités de fonctionnement de la CLE et des structures de travail qui vont participer à la mise en œuvre du SAGE :

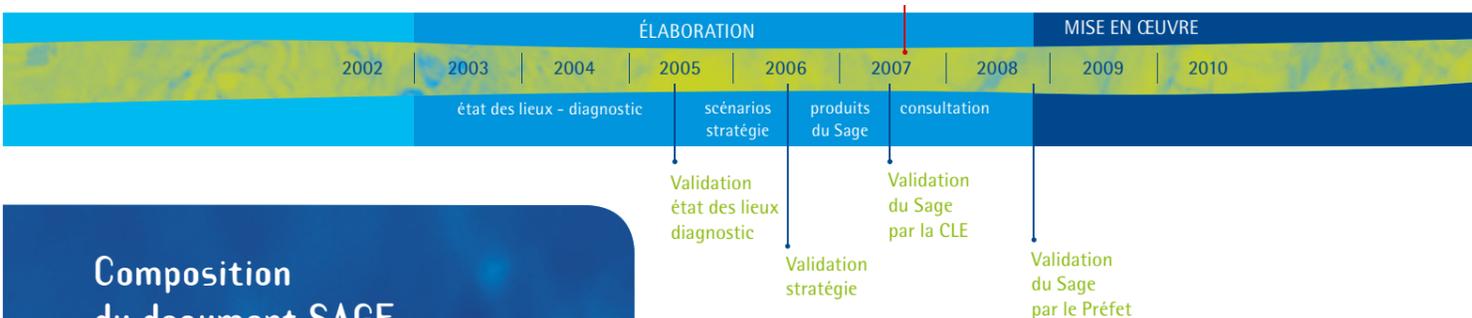
- la pérennisation de la coordination du SAGE : description des missions de la structure porteuse ; souhait que le Département du Rhône continue à porter la démarche, aidé par l'Agence de l'eau, le Grand Lyon, la Région Rhône-Alpes ;
- le suivi et l'évaluation des actions ;
- la formalisation des actions du SAGE dans un programme pluriannuel, de type contrat de milieu ;
- la révision du SAGE si nécessaire (1<sup>re</sup> échéance butoir de 5 ans pour faire un point d'étape).

**La consultation du SAGE est en cours**

Le projet de SAGE validé par la CLE le 12 juillet 2007 est actuellement en cours de consultation auprès du Conseil régional Rhône-Alpes, des Conseils généraux du Rhône et de l'Isère, des mairies et groupements de communes concernés, des chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers) et de l'établissement public territorial de bassin Territoire Rhône. Ces organismes peuvent émettre leur avis sur le SAGE jusqu'au 7 décembre 2007. Le Comité de bassin Rhône Méditerranée est également consulté.

Par la suite, le projet de SAGE sera éventuellement modifié par la CLE pour intégrer les avis recueillis. Il sera alors soumis à enquête publique avant son approbation par le préfet.

Aujourd'hui



**Composition du document SAGE**

Le document SAGE Est Lyonnais est composé de 3 fascicules distincts et complémentaires :

- Le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) : c'est le document principal qui expose les orientations et objectifs du SAGE, déclinés en actions dont les modalités sont décrites dans des fiches ;
- Le règlement : il regroupe les prescriptions du SAGE qui sont opposables aux tiers ;
- La plaquette de synthèse.



**La portée réglementaire du SAGE**

Les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives (État, collectivités locales et leurs groupements, établissements publics) doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD).

Le règlement et ses cartes sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toute installation, ouvrage, travaux ou activité mentionnés à l'art. L.214-2 du code de l'environnement, c'est-à-dire les activités soumises à déclaration ou autorisation au titre de la police de l'eau.

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SAGE.

**L'évaluation environnementale du SAGE**

Le SAGE Est Lyonnais fait partie des documents visés par la Directive 2001/42 du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, et le décret du 27 mai 2005 en découlant. Le principe de ces textes est le suivant : tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**Les deux phases de cette procédure :**

- La rédaction du rapport environnemental : il a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les incidences probables de la mise en œuvre du plan sur tous les compartiments de l'environnement. Ce travail a montré que le SAGE Est Lyonnais aura un effet positif global sur l'ensemble des compartiments de l'environnement (l'eau, directement visée par le schéma, mais aussi la faune et la flore, les sols...) en réduisant la pression polluante et en encadrant l'évolution de l'occupation des sols. Ce rapport a aussi permis d'analyser la bonne cohérence de ce schéma avec d'autres plans et programmes en vigueur et avec les enjeux nationaux, communautaires et internationaux de protection de l'environnement ;
- La consultation du préfet qui va émettre un avis sur le rapport. Le rapport complété de l'avis du préfet accompagnera le projet de SAGE à l'enquête publique.

Le projet de SAGE actuellement en consultation est téléchargeable sur le site internet [www.sage-est-lyonnais.fr](http://www.sage-est-lyonnais.fr)

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône (CMA)**

**Interview d'Alexandra Merlin, représentant la CMA au sein de la commission thématique « sensibilisation des acteurs » du SAGE**



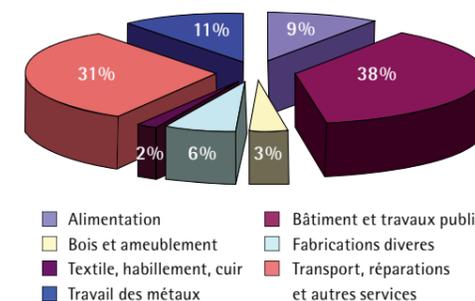
**Pouvez-vous rappeler brièvement la vocation et les missions de la CMA du Rhône ?**

À travers ses 250 métiers, l'artisanat est un acteur majeur de l'économie. Il est un secteur diffus par la petite taille des entreprises mais important car garant du dynamisme local.

L'artisanat se définit par deux critères :

- la nature de l'activité ;
- la dimension de l'entreprise : l'entreprise doit compter au maximum 10 salariés au moment de son inscription.

Dans le Rhône, on dénombre 22921 entreprises artisanales réparties selon 7 grandes catégories d'activités :



La CMA, organisme public composé de professionnels élus, a pour vocation de représenter les intérêts généraux de l'artisanat. Elle possède 3 antennes en plus de son siège au cœur de Lyon, couvrant ainsi la totalité du département. La CMA offre aujourd'hui une palette de services nombreux qui permettent l'accompagnement des chefs d'entreprises, des créateurs, des repreneurs...

**Quelques-unes de ses missions :**

- organiser la formation des futurs artisans ;
- aider les artisans dans leur recrutement d'apprenti ;
- informer et accompagner dans leurs démarches les futurs créateurs, les cédants et les repreneurs ;
- assurer un service d'appui aux entreprises sur les questions juridiques ;
- soutenir le développement technologique des entreprises ;
- assurer la promotion des Métiers par le biais des manifestations Grand Public, des salons professionnels...

**Quelles sont les compétences et investissements de la CMA dans le domaine de l'environnement et particulièrement celui de l'eau ?**

Depuis 2002, la CMA du Rhône s'engage dans des actions environnementales afin d'aider les entreprises artisanales à répondre aux exigences réglementaires auxquelles elles sont soumises. Grâce au soutien financier de la Région Rhône-Alpes et de l'ADEME, un chargé de mission environnement a pu être recruté. Son rôle consiste à conseiller les entreprises, animer les opérations lancées sur le territoire et participer aux réflexions menées avec les partenaires institutionnels et professionnels.

Nous intervenons sur de nombreuses thématiques telles que la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie, les rejets atmosphériques, le bruit et ses nuisances... La préservation de la ressource en eau est notamment un sujet préoccupant. Ainsi nous sensibilisons les professionnels aux bonnes pratiques à adopter et nous mettons en place des actions ciblées sur la gestion des déchets dangereux des professionnels pour réduire les pollutions du réseau et du milieu naturel.

**Quelles attentes avez-vous vis-à-vis du SAGE Est Lyonnais ?**

Notre objectif est de pouvoir travailler en collaboration avec les institutionnels et acteurs locaux. Une approche globale et collective permet d'avoir une meilleure connaissance des enjeux et d'améliorer l'impact des actions mises en œuvre. Aussi, attendons-nous du SAGE Est Lyonnais qu'il puisse être un dispositif complémentaire à nos opérations.

**La CMA serait-elle prête à maintenir son investissement pour la mise en œuvre du SAGE et participer aux groupes de travail ?**

Nous avons été sollicités par la Commission locale de l'eau pour collaborer à l'élaboration du SAGE dans le cadre du groupe de travail « Sensibilisation des acteurs ». Nous souhaitons pouvoir continuer à apporter notre soutien technique aux projets environnementaux lancés sur le territoire.



« Imprim'Vert et Garage propre, 2 exemples d'actions collectives mises en place par la CMA pour aider les professionnels à gérer leurs déchets dangereux ».



## Un exemple de gestion fine de l'irrigation dans l'Est lyonnais

### La démarche

Porté par le GEDA, un projet d'adaptation des prélèvements en eau d'irrigation aux conditions du sol et du climat de l'année a été mené en 2006 sur 14 exploitations céréalières (à dominante maïs) des cantons de Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Priest et Saint-Fons.

Six sondes tensiométriques ont été implantées (à 30 et 60 cm de profondeur) sur des parcelles représentatives d'un type de sol et de caractéristiques climatiques. Elles permettent d'évaluer l'état d'humidité des sols en temps réel, et ainsi d'optimiser l'irrigation : la date de déclenchement, la gestion des passages suivants (notamment en fonction des pluies) et l'arrêt (en fonction aussi du stade de la culture et des prévisions météorologiques).

Les relevés ont été effectués par la Chambre d'agriculture et les agriculteurs. Les données ont permis de réaliser une interprétation et un conseil personnel diffusé sous forme de bulletins. En parallèle, un bulletin d'irrigation hebdomadaire a pu être rédigé et diffusé à l'ensemble des adhérents du GEDA.

Pour cette année 2007, la démarche a été reconduite et étendue à 10 exploitations supplémentaires pour le maïs. Elle a aussi été élargie au blé sur 10 exploitations. De plus, la diffusion des bulletins hebdomadaires a été étendue à tous les irrigants de l'Est Lyonnais grâce à l'implication du SMHAR.

Généralement, cette expérimentation permet d'économiser un tour d'eau au lancement et/ou un à l'arrêt, soit une économie de 17 à 34 % (par rapport à la consommation d'eau totale habituelle).

### Le financement

#### • En 2006

L'équipement des sites : 40 % Grand Lyon, 30 % GEDA de l'Ozon, 30 % agriculteur

Le suivi (appui technique, bulletin et diffusion) : 80 % Grand Lyon, 20 % Chambre d'agriculture du Rhône

#### • En 2007

L'équipement de nouveaux sites : 40 % Grand Lyon, 30 % GEDA de l'Ozon, 30 % agriculteur

Le suivi : 40 % Grand Lyon, 60 % Chambre d'agriculture du Rhône



### Présentation du Groupement d'études et de développement agricole (GEDA) de l'Ozon

Le GEDA c'est : 50 adhérents, 24 communes, 4000 ha de surfaces agricoles.

Créé en 1985, le GEDA était initialement tourné vers l'appui technique. Désormais, ses actions s'orientent aussi vers de nouvelles problématiques comme l'aménagement du territoire, l'entretien de l'espace, la biodiversité ou bien encore l'urbanisation. Les adhérents ont la volonté d'être acteurs de leur territoire et force de proposition en cherchant à mener à bien des projets durables.

#### Ses objectifs

- échanger sur les itinéraires techniques.
- développer une agriculture de précision (notamment sur l'irrigation et la fertilisation).
- favoriser l'échange entre professionnels.
- maintenir un tissu agricole en accompagnant des projets intégrant les évolutions de la société et du territoire.

#### Ses actions innovantes

- plantation et entretien de haies.
- entretien des abords des chemins agricoles.
- mise en place de sentiers thématiques.
- implantation de 11 ha de jachères fleuries.
- accueil des scolaires tout au long de l'année par les agriculteurs.

## Interview

Jean-Yves Barges est agriculteur sur la commune de Genas. Il utilise l'eau de la nappe de l'Est lyonnais pour arroser ses cultures et a participé dès 2006 à l'expérience de gestion fine de l'irrigation sur ses parcelles de maïs. Cette année, ses parcelles de blé ont également été équipées.



### Pourquoi vous êtes-vous lancé dans cette expérimentation ?

Je me suis d'abord lancé dans cette expérimentation à titre personnel pour améliorer mes connaissances techniques et l'irrigation sur mon exploitation. Mais c'est aussi dans un but de communication que cette expérience m'a intéressé, pour faire prendre conscience que nous ne considérons pas l'irrigation comme un jeu ou comme un passe-temps mais bel et bien comme un entrant que nous souhaitons maîtriser parce qu'il a un coût.

### Qu'en tirez-vous ? Quelles économies ?

Globalement, ce pilotage de l'irrigation m'a permis de réaliser une économie de 10-15 % en 2006 par rapport à ce que j'aurais consommé sans.

Cela m'apporte aussi de meilleures connaissances sur les besoins de la culture, notamment pour la date de départ et la date d'arrêt de l'irrigation (meilleure connaissance de la réserve en eau du sol). J'ai été assez surpris par les résultats, surtout lors des fortes températures où je sous-estimais les teneurs en eau du sol et des graines.

### Avez-vous entendu parler du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Est lyonnais ?

#### Quelles sont vos attentes/craintes par rapport à cette procédure ?

Le SAGE de l'Est Lyonnais m'a été présenté par l'intermédiaire du technicien de la Chambre d'agriculture. Mes craintes portent sur le risque de limitation des prélèvements à la nappe pour la profession. J'attends d'obtenir de meilleures connaissances sur le fonctionnement hydrogéologique de la nappe, notamment sur le réel impact des prélèvements.

### Estimez-vous être suffisamment informé sur la nappe (sa qualité, ses variations en terme de quantité) ? Êtes-vous sensibilisé à sa vulnérabilité, et par qui ?

Sur la qualité, nous recevons peu d'informations. Nous avons des échos principalement par la Chambre d'agriculture mais aussi par les médias, uniquement sur les nitrates. Je souhaiterais connaître ce que contient réellement la nappe de l'Est Lyonnais pour arrêter la langue de bois, pour que le monde agricole prenne ses responsabilités, je pense notamment aux pesticides.

En terme de quantité, nous recevons des informations par le technicien de la Chambre d'agriculture, avec qui les membres du GEDA ont une relation privilégiée. Mais aussi par l'intermédiaire du bulletin de liaison édité dans le cadre de l'expérimentation sur l'irrigation et dans l'Info agricole du Rhône (hebdomadaire) qui héberge un encart sur le niveau des nappes.



Le 18 juin 2007, à l'initiative de la Chambre d'agriculture et du SMHAR, les membres de la CLE ont été conviés à découvrir in situ le dispositif de gestion de l'irrigation installé au cœur des parcelles de M. Barges, agriculteur à Genas.